Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260210-2026_02_09-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

2026-016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

Vote
Unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2026.

Présents : Mme RAMÉ-PRUNAUX Sylvie, Maire, Mmes : LAURENT Régine, CHOQUET Anne-Laure, DUCOUX Soazig, PASSIER Géraldine, TRUFFLET Joëlle, DESNOS Sophie, MM : DESPRES Jean-Louis, BOURGEAULT Thierry, GAUTRIN Eric, HARDY Benoît, RUAUX Phillipe, DE LA CHESNAIS Arnaud

Excusé ayant donné procuration : M. ROIZIL Jérôme à M. HARDY Benoît

A été nommé secrétaire : M. DESPRES Jean-Louis

2026_02_09 – Actualisation des tarifs de location de la salle polyvalente

Vu la délibération 2025-10-59 fixant les tarifs de locations des salles Polyvalente et de la Motte au titre de l'année 2025,

Considérant qu'il est proposé comme chaque année, de revoir et fixer les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026

Considérant que les gratuités de la salle polyvalente doivent être précisées

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE FIXER ET METTRE A JOUR** les tarifs tels que présentés ci-dessous à compter du 1er janvier 2026 :

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260210-2026_02_09-DE

Tarifs de location de la salle polyvalente.	2025	2026
Personnes domiciliées dans la Commune :		
salle journée (avec vidéoprojecteur et micro)	357 €	357 €
salle 2ème journée	197 €	197 €
vin d'honneur	75 €	75 €
repas des associations communales	131 €	131 €
associations communales (loto, concours de belote, thé dansant,...	109 €	109 €
Personnes domiciliées hors Commune :		
salle journée (avec vidéoprojecteur et micro)	474 €	481 €
salle 2ème journée	239 €	243 €
vin d'honneur	108 €	110 €
associations, coopératives ou autres organismes (avec vidéoprojecteur et micro)	204 €	207 €
entreprises	474 €	481 €

Une caution de 1 000 € est demandée aux locataires de la salle.

Par ailleurs, pour les frais de chauffage, compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie, le tarif retenu est de 0.60 € le kWh.

La gratuité de la salle est accordée pour :

- les associations communales : une fois par an (1ére location gratuite) puis une location gratuite toutes les 5 locations,
- le téléthon et octobre rose
- les activités de l'école, sur le temps scolaire,
- les assemblées générales des associations communales,
- la journée des classes de la commune

- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/02/2026

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260210-2026_02_09-DE

2026-018

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX



Secrétaire de séance
Jean-Louis DESPRES

Publicité des actes de la commune par voie électronique le